

Communiqué de presse

POLLUTION LUMINEUSE EN FRANCE : TOUS CONCERNÉS

La 10^e édition du Jour de la Nuit, opération annuelle de sensibilisation aux impacts de la pollution lumineuse, aura lieu le 13 octobre 2018. Cette manifestation nationale fédère de nombreuses actions destinées à sensibiliser le grand public aux effets de la pollution lumineuse et à la préservation des paysages nocturnes.

Les collectivités locales sont engagées depuis plusieurs années dans la lutte contre la pollution lumineuse

En France, les réglementations sur ce sujet concernent majoritairement l'éclairage public et par conséquent les collectivités. Aujourd'hui, 70 % des métropoles prennent en compte le volet biodiversité dans leurs politiques d'éclairage et la durée moyenne de fonctionnement de l'éclairage public a diminué de 24 % depuis 1990.

Elles ont généralisé le recours à des températures de couleur inférieures à 3 000 K, la réduction du flux lumineux en heures creuses, l'installation de luminaires n'émettant pas de lumière directe vers le ciel (ULOR 0 %)....

De plus, les résultats d'une étude menée en 2017 par le groupe AFE Métropoles¹ montrent que 62 % des métropoles ont élaboré une trame sombre ou sont en train de travailler sur le sujet. 50 % ont déjà un schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) ou un schéma de cohérence d'aménagement lumière (SCAL).

L'éclairage privé contribue fortement à la pollution lumineuse en France

Les actions sur l'éclairage public seules ne sont pas suffisantes pour lutter efficacement contre la pollution lumineuse. Une étude menée en 2018 par la Ville de Paris souligne que l'éclairage privé représente 58 % des lumières excessives émises la nuit sur son territoire contre 35 % par le domaine public et 7 % par les véhicules.

Sur le domaine public, 52 % des points chauds sont émis par l'éclairage public (majoritairement par les installations les plus anciennes), le reste provenant du mobilier urbain, des terrasses de café...

Un effort particulier doit également être mené sur le parc tertiaire et résidentiel, la réglementation existante en matière d'extinction nocturne des bâtiments non résidentiels étant encore inégalement appliquée.

« La 10^e édition du Jour de la Nuit est une formidable occasion de rappeler que nous sommes tous concernés par la pollution lumineuse. L'AFE s'engage à poursuivre et renforcer son travail de sensibilisation auprès des acteurs publics et privés pour lutter contre la pollution lumineuse et promouvoir un éclairage juste. » - Cédric Lewandowski, Président de l'AFE.

Contact presse : Emeline Mas, chargée de communication - emas@afe-eclairage.fr - 06 73 67 50 85

L'Association française de l'éclairage

Association à but non lucratif représentant la France dans les instances de normalisation nationales et internationales, l'Association française de l'éclairage (AFE) est une association dont les recommandations sont utilisées comme référence dans le Code du travail, les textes officiels et les appels d'offres. L'association agit pour la compréhension et la prévention des effets de la lumière sur l'Homme et l'environnement.

www.afe-eclairage.fr

¹ Le [Groupe AFE Métropoles](#) réunit les responsables éclairage public de 14 métropoles françaises - près de 2 millions de points lumineux.